

17
MAI




invitation

ACTIVITÉ SOCIALE DE FIN D'ANNÉE

**Le mercredi 17 mai 2023
de 16h à 18h au BoulZeye***

(3655, boul. du Tricentenaire, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4)

La fin de l'année approche à grands pas.
Le SEPI vous convie au BoulZeye pour une
activité sociale où vous pourrez rencontrer
vos collègues et représentants syndicaux
dans une ambiance décontractée!



Il y aura un tirage
de prix de présence
et deux
consommations
vous seront
gracieusement
offertes.

Cette activité est organisée
par le groupe de travail diversité
sexuelle et de genre.



RAPPEL – DATE LIMITE

La date limite pour les enseignantes et les enseignants du secteur jeunes qui désirent effectuer une demande de désis-
tement, de mutation libre ou de changement de champ est le **20 mai 2023 à 16h**.

Pour plus de détails, consultez notre site Web : <https://www.sepi.qc.ca/affectations>.

INVITATION

Les elles de la résistance

Le comité de la condition des femmes (CCF) du SEPÎ vous invite à une journée d'échanges et d'activités. Cette journée se veut un moment privilégié pour **toutes les personnes qui s'identifient comme femme ou les personnes non binaires souhaitant développer leur militantisme**, partager leur vécu de résistantes et contribuer à l'amélioration des conditions de travail et d'exercice de la profession enseignante.

Invitées spéciales



Françoise David



Déborah Cherenfant

par le

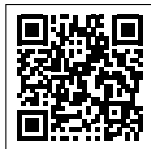


Le vendredi 19 mai 2023 de 9 h 00 à 15 h 30
au Club de golf Métropolitain Anjou

COMPLET

Inscriptions à 8 h 30

Infos : www.sepi.qc.ca/elles-resistance



Venez révéler la militante en vous!

Les places sont limitées!

INFO | RENCONTRES D'INFORMATION

Exigences particulières pour les écoles à vocation ou à projet particulier

Les séances d'affectations arrivent à grands pas et vous songez à l'éventualité de choisir un contrat à temps partiel ou à temps plein dans l'une des écoles à vocation ou à projet particulier du Centre de services scolaire ?

Si vous répondez «Oui!», sachez qu'il existe des exigences particulières pour certaines de ces écoles dont notamment la **participation OBLIGATOIRE à une rencontre d'information**. Notez également que les enseignantes et enseignants ayant obtenu un contrat dans l'école en vue à l'intérieur des trois (3) années précédentes sont exempté(e)s de devoir y participer.

École primaire Albatros (école alternative) - Pour tous les champs

Rencontre OBLIGATOIRE le lundi **29 mai 2023 à 16 h 30**
LIEU : À l'école Albatros située au 6440, boulevard des Galeries d'Anjou à Anjou (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

Écoles primaires Jules-Verne et Félix-Leclerc (écoles à aire ouverte) - Pour les champs 01 à 04

Rencontre OBLIGATOIRE le mardi **30 mai 2023 à 16 h 30**
LIEU : À l'école Félix-Leclerc située au 1750, boulevard du Tricentenaire à Pointe-aux-Trembles (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

Écoles primaires Pierre-de-Coubertin (éducation physique) et Wilfrid-Pelletier (éducation internationale) - Pour les champs 02 à 07

Rencontre OBLIGATOIRE le mercredi **31 mai 2023 à 16 h 30**
LIEU : À l'école Pierre-de-Coubertin située au 4660, rue de Charlevoix à Montréal-Nord (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | SURVEILLANCE D'EXAMENS AU SECONDAIRE – RÉMUNÉRATION

La marche à suivre par les directions, quand vient le moment d'assigner des enseignant(e)s à la surveillance d'examens et de les rémunérer, est convenue par une entente entre le SEPÍ et le CSSPI. Cette entente s'applique lors de journées d'examens, alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu (par exemple, une demi-journée d'examen pour un niveau).

Dans ce cas, la direction doit obligatoirement assigner les personnes enseignantes de la façon suivante :

1. la direction met **PRIORITAIREMENT** à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des enseignantes et enseignants dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
2. à défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner en temps supplémentaire une enseignante ou un enseignant qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
3. aux fins de paiement des minutes excédentaires au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction

applique les dispositions de l'Entente nationale et verse à l'enseignante ou l'enseignant en question une compensation monétaire équivalente à 1/1000^e de son traitement annuel (enseignant(e)s permanent(e)s, en voie de permanence ou contractuels).

Exemple :

Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de 3 heures. Les deux (2) périodes du matin sont normalement d'une durée de 2h30. Si vous êtes à l'horaire pour les deux (2) périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000^e de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout.

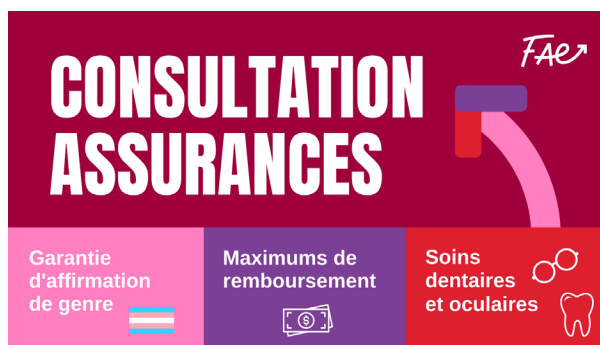
Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à ameliedolbec@sepi.qc.ca.

■ Amélie Dolbec | ameliedolbec@sepi.qc.ca

INFO | CONSULTATION SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) procède actuellement à une consultation portant sur de possibles modifications au régime d'assurance collective. Dans le cadre de cette consultation, les personnes cotisantes seront appelées à se prononcer sur différentes options afin de déterminer leurs besoins et de leurs désirs en regard à leur couverture d'assurance.

Les opinions recueillies par cette démarche permettront au Conseil fédératif (CF) de la FAE de se positionner sur la mise en place des modifications à notre régime d'assurance collective. Ces modifications s'appliqueront à l'ensemble des membres à partir du 1^{er} janvier 2024.



Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet de la FAE à l'adresse ci-contre : <https://www.lafae.qc.ca/consultation-assurances-2023>.

La date limite pour répondre à la consultation est fixée au vendredi 19 mai 2023. Vous avez reçu par courriel le 27 avril dernier un lien vous permettant de répondre à

cette importante consultation. Ce lien vous est unique et ne doit pas être partagé. Si vous rencontrez un problème avec l'utilisation de votre lien unique, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca
■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

Dans la semaine du 12 juin, le Centre de services scolaire procédera à l'affichage, dans chaque école primaire et secondaire, des listes de priorité (liste verte et liste rose) pour le secteur jeunes en vue de la séance d'affectation virtuelle qui se déroulera le **20 juin 2023**. Quant à la liste des contrats réguliers (postes) et des contrats à temps partiel qui seront offerts lors de cette séance, elle sera affichée le jour précédent, soit le 19 juin prochain. Ces listes seront également publiées sur le *Portail employé* ainsi que sur le site Web du SEPÎ (dossier *Affectations*).

Ainsi, le Centre de services scolaire procédera sous peu à la mise à jour de la liste verte, soit celle donnant accès aux contrats à temps partiel, en ajoutant dans chaque champ ou discipline, par ancienneté, les noms de toutes les personnes membres du personnel enseignant détentrices d'une qualification légale qui, en date du 15 mai :

- ont obtenu dans ce champ ou cette discipline, deux (2) contrats à temps partiel répartis sur au moins deux (2) années scolaires qui totalisent 140 jours ou plus au cours des trois (3) années scolaires précédentes ou un (1) contrat de cinq (5) mois à 100% prédéterminé;
- ont une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les deux (2) dernières évaluations positives lors de contrats obtenus au cours des trois (3) dernières années scolaires (notez que l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive);
- ont réussi le CÉFRANC ou le TECFÉE et ont transmis leurs résultats au CSSPI;
- ont l'un des critères de capacité indiqués à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- sont disponibles.

Quant à l'accès à la liste rose, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir satisfait ces critères et également avoir été 400 jours sous contrat en date du 30 juin.

Ainsi, considérant que seuls celles et ceux dont le nom figure sur les listes de priorités recevront une convocation de la part du Centre de services scolaire, nous vous invitons à vous assurer que le Centre de services scolaire détient l'ensemble de ces informations en date du 15 mai 2023. Cette convocation indiquera le lien vers la séance virtuelle ainsi que l'heure à laquelle ils devront se connecter, selon leur champ d'enseignement, afin de pouvoir participer à la séance permettant de se choisir une affectation pour l'année scolaire 2023-2024.

Si vous souhaitez connaître les règles du déroulement de la séance d'affectation, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale *Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité*.



ATTENTION! Si vous croyez avoir satisfait tous les critères d'admissibilité à l'une des listes de priorité (verte et/ou rose), nous vous invitons à les consulter dès leur affichage afin de vous assurer que votre nom y figure et que les informations qui s'y trouvent sont exactes. Si une erreur est constatée ou que votre nom n'y figure pas, nous vous invitons à communiquer avec Élise Boivin-Comtois (eliseboivin@sepi.qc.ca) **DÈS QUE POSSIBLE**. En effet, puisque le délai est très court entre l'affichage des listes de priorité et la séance d'affectation, nous vous invitons à ne pas tarder à nous contacter (date limite: 16 juin 2023 à midi).

Pour toutes questions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca

DATE DE REMISE DES NOTES DE FIN D'ANNÉE

Le SEPÎ a effectué des représentations auprès du centre de services scolaire afin de déterminer la date de remise des notes. Au secondaire la date limite est le 22 juin à 12h00 et au préscolaire-primaire le 22 juin à 16h00.

Par conséquent, votre direction **ne peut en aucun cas exiger que vous remettiez vos notes avant la date prévue**. Si votre direction en venait à vous présenter une telle demande, n'hésitez pas à en informer la personne membre du conseil d'administration responsable de votre établissement dans les plus brefs délais.

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES 2023-2024

La rencontre pour la répartition des tâches 2023-2024, dans votre établissement, devrait se faire sous peu, soit au plus tard le 20 mai. Afin de vous soutenir dans cette démarche et que celle-ci se déroule selon les règles et sans heurts, nous avons mis à votre disposition trois (3) fiches syndicales à ce sujet que vous trouverez sous le dossier Affectations de notre site Web :

- Fiche syndicale : La répartition des tâches – Comment bien s'y préparer!
- Fiche syndicale : Règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités (champs 1 à 32) – Extrait de l'Entente locale
- Fiche syndicale : Répartition des fonctions et responsabilités (champs 1 à 32) – Comment faire «étape par étape»

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, nous sommes à votre disposition.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca



ÉCHO DES INSTANCES

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023

PROJET DE PLAN D'ACTION-MOBILISATION – NÉGOCIATION NATIONALE 2023 – PHASE DE PRESSION

Sylvie Zielonka amorce la présentation en brossant le portrait de l'évolution des travaux aux tables de négociation. Sophie Fabris poursuit en présentant le dépôt patronal du 5 avril 2023. Dominique Hervieux conclut en présentant la phase de pression du projet de plan d'action-mobilisation.

Les personnes déléguées posent des questions et formulent des recommandations pour l'assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023

PROJET DE PLAN D'ACTION-MOBILISATION – NÉGOCIATION NATIONALE 2023 – PHASE DE PRESSION

Sylvie Zielonka amorce la présentation en brossant le portrait de l'évolution des travaux aux tables de négociation. Sophie Fabris poursuit en présentant le dépôt patronal du 5 avril 2023. Dominique Hervieux conclut en présentant la phase de pression du projet de plan d'action-mobilisation.

Les personnes membres posent des questions et adoptent des recommandations.

RECONDUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE SUR LE RETOUR AU TRAVAIL DES PERSONNES RETRAITÉES

Amélie Dolbec présente la lettre d'entente et indique que la prime proposée vise à compenser la part employeur qui devrait être versée au RREGOP.

Les personnes membres votent en faveur de la reconduction de la lettre d'entente.

- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

**SOS**
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

*Besoin d'aide
confidentielle?*

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



RAPPEL : LES MOYENS DE PRESSION

Phase de persuasion

La mobilisation va bon train! Comme le gouvernement fait toujours la sourde oreille à nos demandes syndicales, nous devons mettre des moyens d'action plus convaincants de l'avant. Dans une logique de gradation des moyens d'action, de nouveaux moyens de pression sont mis en œuvre par les enseignantes et enseignants du SEPI depuis le 1^{er} mai dernier. Les moyens de la **phase de persuasion** permettent aux enseignantes et enseignants de se réapproprier leur tâche et d'adopter une posture professionnelle.

Voici les moyens de pression à déployer dans votre milieu tout au long des mois de mai et juin 2023:

- Port des nouveaux outils de visibilité lors des rencontres avec la partie patronale;
- Perturbation (passive ou active) OU boycottage des rencontres collectives et des activités de formation imposées par la direction ou le CSSPI¹;
- Travail personnel (TP) effectué au lieu déterminé par chaque enseignante ou enseignant;
- Refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou le CSSPI dans le cadre des journées pédagogiques;
- Mise en place d'une nouvelle réponse automatique aux courriels.

Les moyens de pression de la phase de persuasion s'ajouteront aux moyens déjà mis en place lors de la phase d'affirmation:

- Opération d'affichage dans les établissements;
- Distribution de rubans à épingler et de tracts;
- Port de la lanière et du carton laminé;
- Utilisation de la signature électronique et du fond d'écran aux couleurs de la négociation nationale 2023;
- Prise de photos de groupe des enseignantes et enseignants de votre milieu portant le matériel de visibilité.

Pour voir l'action-mobilisation en marche et avoir l'information la plus récente, nous vous invitons à suivre le SEPI sur nos plateformes de réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et à réagir aux publications.

TENONS-NOUS COUDE À COUDE ET VISONS TOUJOURS PLUS HAUT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE!

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

¹ Nous vous conseillons fortement de tenir une rencontre syndicale avec les enseignantes et les enseignants de votre établissement dans le but de convenir de modalités de déploiement uniformes et solidaires de ce moyen de pression.

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca